

Adhésion par famille (prix à l'année)	50 €
---	-------------

Cotisations par an et par élève	
--	--

Eveil Musical	210 €
----------------------	--------------

Initiation violon	2 élèves (3 élèves ou plus tarif sur demande)	30 min	270 €
		45 min	420 €

	Elève prenant un cours d'instrument	Atelier seul
Formation musicale 1ère et 2ème années	Gratuit	60 €

Formation musicale 3ème et 4ème années	480 € divisé par le nombre d'élèves
--	---

	Elève prenant un cours d'instrument	Atelier seul
Ensembles Instrumentaux (Guitares classique, Musique actuelle, Orchestre)	50 € pour le 1er 40 € pour le second	100 €

Cours Individuels base 30 min Autres durées, nous consulter	Communes faisant partie de la CdC du Fronsadais				Hors CdC	
	Avec subvention des communes		Sans subvention des communes			
	Fronsac, Galgon, Mouillac, Périssac, Saillans, St Romain La Virvée, Tarnès, Vérac, Villegouge		Asques, Cadillac en Fronsadais, La Rivière, La lande de Fronsac, Lugon, St Aignan, St Genes de Fronsac, St Germain de la Rivière, St Michel de Fronsac			
	Enfants	Adultes **	Enfants	Adultes **	Enfants	Adultes **
	480 €	495 €	500 €	515 €	580 €	595 €

* Les élèves de 12 à 25 ans, suivant un cours individuel auront accès gratuitement à la chorale

** Personnes de 25 ans ou plus au 1^{er} septembre 2026

Les familles ayant 2 cours bénéficient d'une réduction de 5% sur le 2ème cours (le moins cher), Les familles ayant 3 cours bénéficient d'une réduction de 5% sur le 2ème cours et de 15% sur le 3ème cours (classement par ordre de prix décroissant), Les familles ayant 4 cours et plus bénéficient en plus d'une réduction de 20% pour le 4ème cours et les suivants (classement par ordre de prix décroissant)

Facilités de paiement

Moyens de paiements acceptés : Chèques (5 max), ANCV Connect (ANCV papier ne sont plus acceptés), Virement (paiement en 1fois), Espèces (paiement en 1 fois, nécessite un rdv avec administration), mélange prélèvements SEPA (10 prélèvements uniquement) - **d'octobre à juillet**

Encaissement des chèques et prélèvements

L'adhésion et l'ensemble des cotisations sont à payer lors de l'inscription

Les cours ne pourront débuter qu'après remise de l'ensemble des paiements à l'Ecole de Musique

Les chèques seront encaissés aux dates suivantes :

- 3 chèques : 10/10, 10/01, 10/04
- 5 chèques : 10/10, 10/12, 10/02, 10/04, 10/06

Les prélèvements SEPA seront encaissés aux dates suivantes :

- Le 10 de chaque mois **d'Octobre à Juillet**